

LIVREUR·EUSES travailleur·euses des plateformes

Contre le mépris et l'exploitation :

je vote CNT-SO !

élections professionnelles

du 9 au 16 mai 2022

profession de foi de la CNT-Solidarité Ouvrière



Livreur·euses, avec ou sans-papiers, on s'organise pour défendre nos droits et en gagner de nouveaux !

Avec la multiplication des enseignes de livraison et un nombre toujours plus grand de livreurs : **nos rémunérations ont fortement diminué ces dernières années**. Soi-disant indépendant·es, nous sommes à la merci des modifications de tarifs des plateformes et soumis à l'arbitraire de leurs algorithmes !

Pour compenser nous sommes obligé·es de multiplier les courses quitte à mettre notre sécurité en danger : 11 collègues sont morts ces dernières années pour des centaines d'accidenté·es ! Dans l'immédiat, **nos tarifs doivent augmenter et nous devons avoir une rémunération minimale garantie égale au SMIC horaire (y compris les cotisations sociales) incluant le temps d'attente**.

Sans droits, nous sommes dépendant·es des plateformes qui peuvent nous déconnecter selon leur bon vouloir : **notre statut doit évoluer !**

La CNT-SO revendique clairement **la reconnaissance du statut de salarié·e et les droits sociaux** correspondants pour les livreur·euses ainsi que des garanties pour notre santé et notre sécurité : c'est le seul moyen d'obtenir des avancées sociales et une vraie protection.

Pour les livreur·euses sans-papiers, cette reconnaissance est importante pour lancer des procédures de régularisation par le travail.

Le scrutin pour la représentation collective des livreur·euses est organisé du 9 au 16 mai 2022 par vote électronique.

Les représentant·es qui seront désigné·es par les organisations représentatives après le vote, bénéficieront d'une protection contre la rupture de contrat avec la plateforme.



Retrouvez notre dossier complet sur les élections et une présentation de la CNT-Solidarité Ouvrière sur notre site.



La CNT-SO revendique :

- la hausse immédiate des tarifs
- le paiement de toutes les heures travaillées (y compris le temps d'attente) et pas de rémunération horaire inférieure au SMIC horaire (incluant les cotisations sociales)
- une prime d'entretien des véhicules (vélos, scooters...)
- la régularisation des travailleuseuses sans-papiers
- la reconnaissance du statut de salarié et le bénéfice de tous les droits sociaux (sécu, chômage, congés...)
- la création d'un statut collectif dans une convention collective

stop à l'exploitation numérique !

www.cnt-so.org • contact@cnt-so.org